

## Conditions générales d'inscription aux séminaires de formation

### Inscription

À réception du bulletin d'inscription ci-joint dûment complété, soit par courrier, soit par fax, nous vous ferons parvenir une facture en deux exemplaires, qui tient lieu de convention de formation simplifiée.

Une convocation vous sera adressée 10 jours avant la formation, précisant les horaires, le lieu de la formation et les moyens d'accès. Cette convocation vous sera demandée à votre arrivée. Nous vous demanderons de signer une liste d'émargement, nécessaire à l'établissement de l'attestation de présence.

Lorsque la formation est prise en charge par un OPCA, il appartient au bénéficiaire d'effectuer les démarches nécessaires afin de s'assurer de son imputabilité et de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de non prise en par l'OPCA, la CCFA facture directement le client.

### Remplacement – Annulation

En cas de force majeure, la CCFA accepte toute demande de remplacement d'un participant formulée par écrit et précisant les nom, fonction et coordonnées du remplaçant.

Les annulations donneront lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elles nous sont notifiées par écrit au moins dix jours ouvrés avant le début de la

formation. 50% du prix de la formation reste dû à la CCFA si l'annulation par le client intervient dans un délai compris entre 6 et 10 jours ouvrés avant le début de la formation et 100 % du prix de la formation reste dû à la CCFA si l'annulation intervient dans un délai égal ou inférieur à 5 jours ouvrés avant le début de la formation.

Si le nombre de participants inscrits à une formation est inférieur à cinq, la CCFA se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés vous seront remboursés en totalité.

La CCFA pourra alors vous proposer, à votre convenance, un avoir à faire valoir en cas de report de la date.

### Paiement

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont donc à majorer du taux de TVA en vigueur : 20%

Une facture vous sera adressée à réception de votre règlement ; elle tiendra lieu de convention de formation simplifiée.

Le règlement des frais d'inscription à la formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, par chèque ou par virement à l'ordre de la Chambre de Commerce Franco - Arabe. Seuls les candidats inscrits et ayant acquitté le paiement de la formation peuvent participer à la session.

*Document à nous faire parvenir avec votre règlement.*

*Un double vous sera envoyé signé avec la facture/convention dès réception de votre règlement*

Date : .

CCFA

Société

*Cachets et signatures*